

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

SÉANCE DU MARDI 24 avril 2018

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le mardi 24 avril 2018 à 18 h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :**
 - ❖ Mr Chateaugiron, maire et Mmes Bauguil, Lebreton : conseillères municipales

- **L'IEN :**
 - ❖ Mr Vinçot

- **Le DDEN :**
 - ❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**
 - ❖ Mmes Eloy-Guittot, Duperray, Vrot, Levrel, Blatier, Huet, Le Vot, Cordier; Mrs Marchand, Yahiaoui, Cloitre, Dufour.

- **Les enseignants :**
 - ❖ Mmes Hervault, Allain, Duda, Hemme, Quénéa; Mrs Chênaïs, Cressard.

Excusés : Mmes Le Vot, Duperray, Quénéa, Duda ; Mrs Chateaugiron, Vinçot, Cressard, Dufour.

Secrétaire de séance : Mme Cordier

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

1. Sorties et projets scolaires
2. Coût des sorties et bilan financier
3. Projet d'école : présentation des 3 parcours
4. Point sur les maintiens et sauts de classe
5. Informations diverses
6. Questions liées au périscolaire

Avant de commencer nous voulions dire aux parents élus que nous avons été surpris par un certain nombre de remarques négatives qui ne sont pas véritablement des questions. L'interrogation que nous avons est de savoir si celles-ci sont représentatives de l'ensemble des parents ou bien si ce sont des remarques isolées. Mme Lebreton partage le même sentiment que celui de l'équipe enseignante. Les parents précisent qu'il ne faut pas mal prendre les questions posées par mail et qu'il est important d'en débattre.

Nous rappelons aux parents que nous sommes une équipe investie, soucieuse de faire progresser chaque élève et que chacun puisse sortir de notre école en sachant lire, écrire, compter (...). Beaucoup de questions portent sur les sorties ; or la mission première de l'école est de faire acquérir des savoirs et savoirs faire aux élèves, de développer leurs compétences. Nous rappelons que les sorties ont un intérêt lorsqu'elles sont un moyen d'accéder à ces enjeux pédagogiques (comme indiqué ci-dessous).

1/ Sorties et projets scolaires

Depuis le dernier conseil d'école:

Les élèves des classes de Mmes Hervault, Allain et Lesueur ont pu voir un spectacle intitulé « Tao, pêcheur de lune ». Suite à celui-ci nous avons travaillé autour du thème de la Chine.

Les MS/ GS ont travaillé autour de la calligraphie chinoise. Le projet a été élaboré avec l'aide de Christiane (ancienne enseignante) qui est intervenue 6 fois lors des ateliers.

Un monsieur handicapé est venu sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 sur le sujet du Téléthon le vendredi après-midi 15 décembre. Les CM2 ont également participé à une animation « prévention au tabagisme » par une intervenante issue de la ligue contre le cancer le vendredi 16 février.

Les CP/CE1 et les CM1 ont bénéficié de 7 séances à la patinoire du Blizz à Rennes les mercredis du 10 janvier au 21 février de 10h20 à 11h10.

Les élèves de CM1 ont pratiqué l'escrime en décroisement avec Mme Allain. Mr Vialle est intervenu durant 10 séances les mercredis et jeudis. La 1^{ère} a eu lieu le mercredi 14 mars et la dernière est programmée le jeudi 31 mai. Ces séances durent chacune une heure.

Le mardi 20 mars, les CM1 et CM2 se sont rendus au planétarium et au FRAC. Ils ont pique niqué dans le parc Beauregard.

Le lundi 16 avril, les élèves de la classe de CP/CE1 se sont rendus au Haut Bonneheu pour des ateliers artistiques (poterie, création collective...).

Les MS/GS bénéficieront de 3 séances d'équitation les vendredi 18 mai, jeudi 24 mai et vendredi 1^{er} juin au centre équestre de Cardroc. Ils iront également au

musée des Beaux Arts le jeudi 5 juillet (animation autour des natures mortes) après un petit pique-nique dans le parc Thabor à Rennes.

Les élèves de Mme Hervault iront le mardi 5 juin à Bazouge sous Hédé pour une pêche à l'épuisette. Ils feront également un projet commun autour de la photo avec la classe de CM1. Nous remercions d'ailleurs l'APE pour l'achat des 2 appareils photos.

Le cycle piscine est en cours. Il a débuté le vendredi 30 mars et s'achèvera le vendredi 30 juin. L'organisation de l'année dernière est reconduite cette année (avec 2 MNS en enseignement plus l'enseignante). Nous n'avons sollicité aucun parent agréé. En revanche il a été difficile cette année de trouver des parents accompagnateurs.

Par ailleurs, le photographe est venu le jeudi 12 avril.

Courant mai/ juin, une illustratrice-graphiste et un poète interviendront pour une exploration sensible, artistique et poétique de la commune dans la classe des CE1/CE2. De plus, une sortie pédagogique à la ferme à Epiniac est prévue mi-juin suite au travail réalisé en sciences autour des végétaux et des chaînes alimentaires.

La 3^{ème} sortie cinéma est prévue début juin pour les classes de Mmes Duda, Hemme et Chênais.

Des sorties de plusieurs jours sont-elles envisagées (comme cela a pu être fait à Guidel en 2016) ? En effet, ce sont des événements marquants pour les élèves (et même pour leurs parents) → ex : classe de mer, classe découverte (centre de Belle Isle en Terre) visite d'une grande ville (Paris, Nantes...)...

Ces sorties peuvent être envisagées et s'avèrent être intéressantes mais elles n'auront pas nécessairement lieu l'année prochaine. Cela nécessite une anticipation (souvent l'année antérieure) et l'assurance d'une équipe stable.

Il faut également rappeler que nous sommes en plan vigipirate rouge, que la constitution des dossiers est souvent lourde et ceux-ci ne sont pas automatiquement acceptés (ex : visite de Paris...). Les sites et les encadrants doivent posséder un agrément éducation nationale.

Il faut savoir qu'une semaine de sortie nécessite un budget important et de ce fait, moins de budget pour les autres classes.

Les projets réalisés une année, bien qu'ils soient positifs ne sont pas nécessairement reconduits l'année suivante (ex : le projet cirque, la classe de mer...). Nous souhaitons conserver une liberté pédagogique.

Serait-il possible de mettre en place une thématique par an pour toute l'école sur laquelle pourraient s'appuyer les différents apprentissages ? (ex : biodiversité / cirque / eau / ...)

La thématique commune est ressentie comme étant contraignante. Plusieurs classes peuvent travailler sur un thème ou un projet commun (ex : la Chine cette année) mais tout le monde n'est pas nécessairement intéressé par le même thème la même année. Il y a un désir de liberté pédagogique. Ce qui peut être intéressant avec des PS ne l'est pas nécessairement avec des plus grands.

2/ Coût des sorties et présentation des différents budgets

Le financement de ces sorties est assuré par l'APE. Le financement du transport est assuré par la mairie. Nous disposons cette année d'un budget de 5000 euros provenant de l'APE (soit 833 euros par classe). L'enveloppe municipale est de 4000 euros pour les transports.

La mairie donne également 60 euros par élève chaque année (civile) uniquement pour les fournitures scolaires. Cette année nous disposons de 9780 euros (car il y a 163 élèves).

Sorties/ Projets	Classes concernées	Entrées	Transport	Total
Théâtre de poche	TPS/PS/MS	132,00	64,16	196,16
Cinéma	CE1/CE2 CM1 CM2	200,00	156,22	356,22
Spectacle : Tao, pêcheur de lune	TPS/PS/MS MS/GS CP/CE1	469,40	0	469,40
Patinoire	CP/CE1 CM1	1413,30	691,46	2104,76
Escrime	CM1	350,00	0	350,00
Planétarium/ FRAC	CM1 CM2	(162 + 90) 252,00	325,00	577,00
Ateliers artistiques	CP/CE1	260,00	455,00	715,00

Equitation	MS/GS	450,00	100,56	550,56
Pêche à l'épuisette	TPS/PS/MS	240,00	En attente	
Musée des Beaux Arts	MS/GS	0	En attente	
Piscine	CP et tous les CE1	(34x1,50x10) 510	666,90	1176,90
TOTAL		4276,70	2459,30	6736,00

Budget USEP :

Le budget USEP est géré cette année par Mme Duda. Ne pouvant être présente, voici les informations transmises par mail :

Usage : achats matériel divers (livres, jardinage, méthode pour la classe TNI, incorruptibles...), éventuellement complément sortie ou intervenant extérieur...

Photos juin 2017 : 1204€ (dû 751€15, gain USEP 452€85)

Ventes chocolats décembre 2017 : 87 commandes, 3281€60 (dû 2491€20, gain USEP 790€40)

Rentrée septembre 2017 : 200€ par classe ; suite chocolats en janvier 130€ par classe

3/ Projet d'école : présentation des 3 parcours

Le projet d'école a été élaboré en 2016 pour une durée de 4 ans. Les projets éducatifs sont réfléchis lors de conseil de maitres. Lors du conseil des maitres du 19 décembre, nous avons réévalué notre projet d'école en y apportant un avenant.

Questions de parents :

Le projet d'école de Québriac est basé entre-autre sur l'ouverture culturelle. Il faut noter que les remontées des enfants et de leurs parents sur les sorties pédagogiques sur cette thématique sont très positives. Toutefois, nous remarquons que certains élèves ont bénéficié de sorties pédagogiques sur le thème (ex : FRAC, l'espace des sciences, cinéma, etc.) mais qu'au contraire, certains élèves n'en ont pas bénéficiées et ce depuis le début de leur scolarité (exemple : les enfants nés en 2009 n'ont pas bénéficié d'un parcours culturel depuis le début de leur scolarité).

Il faut rappeler que le projet d'école 2011/2015 n'était pas basé sur l'ouverture culturelle. Seuls 2 points étaient à travailler en priorité (suite aux différentes évaluations) : « améliorer les compétences orthographiques par un meilleur apprentissage des mots » et « améliorer le champ de la résolution de problèmes ».

Malgré cela les élèves de l'école de Québriac ont toujours bénéficié d'un parcours culturel et ce, dans toutes les classes.

L'équipe enseignante souligne que les enfants nés en 2009 ont visité le musée Manoli, ont participé à un projet culturel autour du canal « L'art aux champs » (exposition de leurs œuvres collectives), ont rencontré un poète, ont fait des échanges sur l'art postal avec une autre classe... Les CE2 ont fait plus de choses que dans certaines écoles.

Mme Vrot indique que les CE2 de cette année ne figurent pas beaucoup dans les récapitulatifs de dépense pour l'année scolaire 2017-2018.

Mr Chênais précise qu' « il y a une logique comptable qui est gênante pour nous. On ne retrouve pas notre métier dans ce genre de remarques. »

Mme Huet pense qu'il y a une déception du côté des élèves.

Peut-être les parents devraient-ils expliquer à leur enfant que le principal est d'entrer en 6^{ème} avec un bon niveau (les sorties n'étant que du plus).

Ainsi, comment sont réfléchis les projets éducatifs ? Est-ce à l'échelle de la scolarité de primaire ?

Nous nous réunissons en conseil des maitres pour échanger autour de nos projets. Certains projets sont menés par un enseignant, 2 ou 3. Nous nous soucions toujours d'être en accord avec les programmes et/ ou avec le projet d'école. Les projets réalisés en lien avec le projet d'école sont notés à l'intérieur de celui-ci et réévalués chaque année (pertinence ou non du projet mené).

4 / Les maintiens et sauts de classe

A l'école maternelle

A l'école maternelle le redoublement n'est pas possible hors avis de la MDPH. Un saut de classe peut être envisagé si l'élève fait preuve de grandes facilités dans ses apprentissages. Il est décidé en conseil des maitres.

A l'école élémentaire

Un redoublement à titre exceptionnel peut être décidé uniquement si le dispositif d'accompagnement mis en place en amont n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève. Il fait l'objet d'une phase de

dialogue avec les représentants légaux de l'élève. La décision de redoublement est prise après avis de l'IEN.

En cas de redoublement un dispositif d'aide est mis systématiquement en place sous la forme d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) dans lequel des objectifs ciblés sont retravaillés. Un saut de classe peut également être envisagé si l'élève fait preuve de grandes facilités dans ses apprentissages. Il est décidé en conseil des maîtres.

Pôle ressource de circonscription/ Etude des demandes de redoublement

Le pôle ressource (composé de l'IEN, des membres du RASED, conseillers pédagogiques et la directrice associée) analyse en janvier les dossiers des élèves en grandes difficultés. Des propositions d'interventions (par le médecin scolaire, le RASED, les conseillers pédagogiques) peuvent être faites.

Si l'élève est connu du pôle ressource, une fiche est à compléter. On doit mentionner l'évolution de la situation de l'élève et un bilan de l'échange avec la famille. Cette fiche était à renvoyer pour le 6 avril.

Si l'élève n'est pas connu du pôle ressource, un dossier est à renvoyer un peu plus tôt. Dans ce dossier, doit figurer le comportement face aux apprentissages, la situation scolaire (réussites, échecs), la différenciation pédagogique mise en place, le relationnel (adultes/élèves), les suivis en cours (...) permettant d'instruire le dossier. Un bilan des échanges avec la famille est également nécessaire.

Une réunion du pôle ressource a eu lieu le 10 avril afin de donner un avis sur les redoublements. 2 sur les 3 redoublements proposés dans notre école ont été acceptés.

5/ Informations diverses

Admission à l'école maternelle

L'école est désormais obligatoire à partir de 3 ans. Dans les textes, il n'y a aucune obligation d'accueillir des TPS en cours d'année scolaire mais nous acceptons les TPS nés jusqu'en mars 2016 à la rentrée prochaine. Leur arrivée peut avoir lieu en janvier 2019.

La propreté n'est pas un pré-requis pour intégrer l'école en PS. L'éducation à la propreté doit être faite conjointement (parents/école). Un dialogue doit être engagé. Les familles doivent contacter la PMI pour se faire aider.

Les écoles n'ont pas de toujours de matériel de change et les ATSEM n'ont pas cette attribution dans leur fonction.

Visites médicales GS

Les visites ne sont plus systématiques en GS. Tout au long de la scolarité, infirmières et médecins peuvent faire des bilans.

Surveillance et communication avec les familles

« Des enfants font remonter que les personnes en charge de la surveillance ne circulent pas suffisamment, voire qu'ils doivent aller les chercher sur le banc, et que de ce fait, certains actes de violence ne sont pas suffisamment sanctionnés. »

Les personnes en charge de la surveillance n'ont pas des yeux dans le dos et c'est la raison pour laquelle ils sont assis face aux enfants. Tous les actes de violence sont bien évidemment sanctionnés en fonction du degré de gravité. Les parents peuvent ou non avoir un mot dans le cahier de liaison par rapport à l'incident et peuvent être convoqués par l'enseignant si besoin. Nous soulignons que l'école de Québriac est relativement épargnée par les actes de violence. L'état d'esprit est positif entre les élèves. Les remarques sur le comportement des élèves, élogieuses, de la part des intervenants extérieurs. Ce qui n'est pas le cas partout...

« Certains parents règlent leurs comptes directement avec les enfants à l'école. Que comptez-vous faire ? »

Nous rappelons aux parents qu'il est formellement interdit d'aller régler ses comptes directement avec les enfants de l'école.

En cas de problème, les familles doivent d'abord prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant via le cahier de liaison. Dans un second temps seulement, une demande de rendez-vous avec la directrice peut être envisagée. Les parents doivent faire confiance à l'équipe enseignante et montrer l'exemple à leur(s) enfant(s).

Par ailleurs, toutes les absences et rendez-vous sur temps scolaires doivent être notés dans le cahier de liaison. Veillez à bien annuler la cantine au moins 48h avant l'absence sinon celle-ci vous sera facturée (voir directement avec la mairie et non l'école).

Rôle des parents élus

Les parents élus sont invités à récolter l'ensemble des questions des parents d'élèves tout au long de l'année sans attendre le conseil d'école. Ils sont les représentants de l'ensemble des parents. Ils peuvent aussi filtrer certaines questions qui leur paraissent relever du cas individuel et inviter les parents à se rapprocher des enseignants. Une adresse mail a été créée par les parents élus au conseil d'école à l'attention des parents : parentsquebriac@yahoo.fr.

Point sur les effectifs à ce jour :

Niveaux	Total	Niveaux	Total
TPS	5	CP	21
PS	19	CE1	16
MS	13	CE2	18
GS	13	CM1	19
		CM2	26
Maternelle	50	Elémentaire	100

Ouverture de classe conditionnelle (si 158 inscrits). Or à ce jour, nous en avons 150.

Dates des conseils d'école

Les dates des conseils d'école sont décidées le jour de la prérentrée des enseignants et sont communiquées lors du 1^{er} conseil d'école.

Date du prochain conseil d'école : jeudi 21 juin à 18h00

6/ Questions liées au périscolaire (Partie rédigée par Mme Lebreton)

- **Certains enfants ont dû acheter du matériel pour les TAP (cerceaux, plumes, rubans...).**
- **Quelle est la raison ? Est-ce normal ? La mairie ne donne-t-elle pas de budget pour les TAP ? Cela n'aurait-il pas été plus simple de centraliser l'achat pour tous les enfants dans un souci d'équité ?**
- **Quel est le budget par élève alloué aux TAP ?**
- **A quoi est dévolue cette somme ?**

Pour les TAP, quand les agents font appel aux parents ; c'est uniquement pour demander des produits ou matériaux de récupération.

Le fait que certains enfants aient dû acheter du matériel pour les TAP n'aurait pas dû avoir lieu. En effet, cela a été une demande directe de l'agent pour quelques enfants souhaitant faire l'activité manuelle. L'agent a pensé bien faire en faisant la demande directement aux familles.

Les TAP, depuis leur mise en place en septembre 2014 sont restés gratuits. C'est effectivement la mairie qui valide et finance les achats de matériel, quand des commandes sont effectuées.

Il n'y a pas vraiment de budget alloué aux dépenses des TAP, du fait qu'avec les charges de personnel et les intervenants extérieurs, la commune a toujours été déficitaire sur ce poste, malgré les subventions allouées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Mais les dépenses ont toujours été maîtrisées et gérées au mieux.

- **Lors des TAP réalisés en extérieur, est-il possible d'organiser des jeux collectifs ou des petits ateliers (exemple : balle aux prisonniers, tournoi de molky...) afin que ce temps ne soit pas uniquement des temps de récréation ?**

Cette question a déjà été posée lors de précédents conseils d'école et a également été abordée à plusieurs reprises aux réunions de comité de pilotage rythme scolaire. Effectivement, il y a déjà eu et il y a encore, ponctuellement des temps de récréation (surtout par beau temps) pendant les TAP. Ces temps sont aussi souhaités par les enfants. Mais il est très régulièrement organisé des jeux collectifs et sportifs (passe à 10, balle aux prisonniers, chorégraphie / danse...) en extérieur.

Certains enfants remontent que certains agents se plaignent auprès d'eux
Ex : « Dites bien à vos parents qu'il manque du personnel et qu'on ne peut pas tout faire ! »

C'est extrêmement étonnant, et cela n'est pas formulé ainsi. Mais, oui, malgré toute notre volonté d'assurer au maximum le remplacement des agents absents (maladie) ou en formation (ça on peut anticiper au mieux), il peut y avoir des tensions. Cela vient notamment aussi du fait que nous ne disposons plus, comme par le passé, d'un volant de remplaçants potentiels disponibles (personnes en retraite, personnes à la maison ...)

Il peut arriver, très exceptionnellement, qu'un agent ne peut pas être remplacé. Mais cela est vraiment rare car tout est mis en œuvre pour remplacer les agents absents ou/et malades (même au dernier moment) surtout pour tous les temps d'encadrement des enfants (cantine, cours et TAP). En effet, même des élus peuvent être sollicités sur des remplacements ponctuels, afin d'assurer la sécurité et l'encadrement des enfants.

Mais lorsque, malgré cela, un remplacement ne peut pas avoir lieu, les agents se regroupent (par exemple 1 agent au lieu de 2 pour 2 groupes ou 2 agents au lieu de 3 pour 3 groupes). Ainsi, au lieu d'effectuer un atelier encadré (pendant les temps de TAP temps calme / TAP), il est alors organisé un temps de récréation. Du coup, les agents ne se plaignent pas auprès des enfants ; ils leur expliquent la raison pour laquelle l'atelier ou l'animation prévue ne peut pas avoir lieu.

Surveillance des enfants dans la cour :

- **Des enfants font remonter que les personnes en charge de la surveillance ne circulent pas suffisamment, voire qu'ils doivent aller les chercher sur le banc, et que de ce fait, certains actes de violence ne sont pas suffisamment sanctionnés.**

En ce qui concerne le temps du midi, les agents sont positionnés au milieu de la cour et se déplacent quand il le faut. Il faut savoir qu'il y a discussion et sanction en cas de besoin par les agents.

Le mot « violence » peut sembler fort. Il faudrait mieux parler de petites chamailleries ou disputes ponctuelles ... Il est à noter que depuis l'intervention de Mr Le Maire en fin d'année dernière à l'école pour sensibiliser à ce sujet ; le temps du midi se passe bien mieux. Et ce dernier a prévu de repasser en fin d'année scolaire pour faire un bilan avec les enfants.

- **Quelle est l'utilité du sifflet dans la cour ?**

Le sifflet est utilisé à 13 h pour le rassemblement des enfants (en élémentaire) pour le passage aux WC avant d'aller à la cantine. Un coup de sifflet est donné :

c'est un signal pour avertir les 85/90 enfants qu'il est l'heure.

Il a aussi été utilisé pour réunir les enfants le soir avant l'entrée à la garderie. Mais Angélique LEBRETON a elle même demandée à ce qu'il ne soit pas utilisé à ce moment de la journée car il y a moins d'enfants à rassembler. Mais le sifflet (pas très pédagogique), en tant que signal pour rassembler les enfants du midi va disparaître ; au profit d'une cloche qu'il est prévue d'installer dans la cour principale !

Le sifflet peut être aussi utilisé pour des jeux collectifs et sportifs sur la cour.

- **Cas pratique : une action de violence sur un temps de récréation (responsabilité des agents périscolaires ou des professeurs) : Quel est le suivi effectué sur cet incident ?**
- **Quel est le canal officiel de communication des agents vers les parents en cas d'incident relevé sur un temps périscolaire (comportement, violence, blessure...) ?**
- **Afin d'assurer une continuité de service, quelle communication est mise en place entre les différents surveillants (ATSEM, professeurs) pour éviter que les événements violents ne se reproduisent à la récréation suivante ?**

Sur les temps périscolaires (garderie, cantine, TAP, cour du midi jusqu'à 13 h 50), les enfants sont sous la responsabilité des agents communaux.

Lorsqu'il y a un incident (problèmes de comportement, « violence », chute, blessure...) sur ces temps périscolaires, l'agent intervient directement auprès des enfants concernés. Si cela est très basique et ne justifie pas une remontée auprès des parents, cela reste entre l'enfant et l'agent (par exemple : un enfant a embêté un autre pendant la récré : excuses entre les enfants suite à l'intervention des agents et cela en reste là).

Les agents procèdent dans la gradation selon les actes. Si l'acte le justifie (insulte, bagarre, chutes, blessures), les agents vont évidemment prévenir les parents (le soir généralement ou immédiatement en cas de grave blessure...). Les parents sont généralement prévenus par l'agent concerné ou par la coordinatrice périscolaire. La Mairie est évidemment informée en cas de problème grave (mauvais comportement d'un enfant, « violence ») et peut aussi intervenir (convocation des parents, sanction, exclusion, ce qui est déjà arrivé). Mais cela très rare et n'a quasiment jamais lieu.

Il y a évidemment aussi un lien et un suivi entre le périscolaire et le scolaire (agents/enseignants).

Enfin, il faut noter qu'Angélique LEBRETON rencontre Peggy généralement 2 fois par mois pour évoquer les sujets communs.

- **Est-il possible d'abriter le parking à vélo ?**

Oui il est possible de l'abriter (je pense) mais cela n'est pas envisagéIL pourrait éventuellement être déplacé et installé contre le mur de la HGP, ainsi il serait couvert.

Cantine :

- **Comment est-organisée la campagne anti-gaspillage ?**
- **Les quantités sont-elles adaptées à la demande de l'enfant ?**

En ce qui concerne le projet mené avec le SMICTOM, les pesées ont eu lieu en janvier/février pendant plusieurs semaines et les résultats ont été envoyés au

SMICTOM, pour analyse avant une restitution (bilan). Avant cette campagne menée en collaboration avec le SMICTOM, il y avait déjà de la part des agents une sensibilisation auprès des enfants sur le gaspillage alimentaire. Et du coup, la campagne zéro gaspillage, zéro déchet a permis de développer davantage ce sujet. Il faut savoir que la quantité servie est adaptée aux enfants. Quand le plat est présenté à l'enfant et qu'il dit qu'il n'aime pas, l'équivalent d'une cuillère à soupe lui est servi pour goûter. Cela permet ainsi 2 choses : l'enfant goûtera et se resservira peut être et s'il n'aime pas, il n'y aura pas de gaspillage dû à la petite quantité servie. (méthode « j'aime/j'aime pas » utilisée par certains agents).

De plus, le gaspillage alimentaire est aussi étudié en amont par rapport aux menus proposés. Par exemple, la quantité de pommes de terre pour un menu sera différente de celle des choux fleurs.

Enfin, les agents de la cantine font régulièrement des formations, dont une prochaine prévue le 15 mai par le SMICTOM, à laquelle la cuisinière se rendra.

- **Les produits de saisons sont-ils privilégiés ? Ex : concombre servi en mars**

Oui, les produits de saison sont au maximum privilégiés. Mais pour respecter la législation des menus (par exemple tant de crudités / légumes par semaine) et pour diversifier les produits sur certaines périodes, il peut arriver que du concombre soit servi en mars. Mais il faut savoir que celui-ci était français.

- **Serait-il possible d'avoir une meilleure répartition des aliments entre les services ? A titre d'exemple : certains enfants peuvent se resservir et les suivants n'ont plus cette possibilité.**

Il faut savoir que la quantité servie aux enfants est adaptée. Les quantités de nourriture sont bien prévues par rapport au nombre d'enfants qui mangent. Est servi à tous les enfants l'intégralité du repas proposé (5 éléments). Le rabe / surplus n'est donc pas obligatoire (attention au gaspillage alimentaire ...). Mais de manière générale, il en reste souvent. Que ce soit au premier ou au 2^{ème} service, les enfants ont donc la possibilité de se resservir. Cela peut être plus difficile quand les plats plaisent beaucoup aux enfants et qu'il reste du coup peu de quantité. Alors, au lieu de jeter, les agents préfèrent quand même resservir ; en partageant au maximum entre les enfants qui souhaitent en reprendre. Mais quand il reste vraiment trop peu de quantité (exemple : 5 desserts), on ne ressert pas car ça peut être problématique.

- **Pourquoi les maternelles ont du jus de pamplemousse quand les primaires ont du pamplemousse ?**

Les maternelles ne mangent pas le pamplemousse. Alors au lieu de jeter les pamplemousses, leur est servi du jus de pamplemousse. Il a même été essayé de leur donner du pamplemousse en suprêmes / tranches et le résultat n'a pas été probant.

- **Quand il est inscrit laitage et fruit dans le menu : est-ce au choix ou les élèves ont-ils les deux ?**

Tout ce qui est proposé au menu est servi aux enfants, c'est-à-dire les 5

éléments. Donc, quand il est inscrit au menu laitage et fruit, les enfants ont les 2.

- **Quel type de fromage est servi aux enfants ? Les fromages à couper sont-ils autorisés ?**

La question du fromage a déjà été posée au conseil d'école du 27 juin 2017.

Question et réponse du conseil d'école du 27 juin 2017 :

- ***Au niveau du fromage, peut-on demander du « vrai » fromage à découper sur place et pas du fromage préemballé ?***

Cela n'est pas possible pour tout d'abord une question de temps : le fromage devrait être découpé en chambre froide au dernier moment (juste avant d'être servi). De plus, au niveau hygiène, cela est moins bien. En effet, le fromage à découper se conserve moins bien et moins longtemps et donc il y aurait plus de gaspillage alimentaire. A ce jour, seul le camembert est coupé en morceau quand il y en a. De plus, les enfants ont très souvent le choix entre 2 ou 3 fromages (vrai fromage quand même). Pour compléter sur ce sujet, il faut savoir que les enfants mangent mieux et plus de fromage quand ils ont plusieurs choix.

- **Comment pensez-vous organiser la cantine dans l'hypothèse où une classe serait ouverte l'année prochaine ?**

Il faut savoir, que même avec une éventuelle ouverture de classe, il n'y aurait pas plus d'enfants à la rentrée scolaire de septembre 2018 qu'actuellement. En effet, le ratio est de 158 élèves pour ouvrir ; alors que les effectifs sont de 163 élèves actuellement. Le ratio est revu tous les ans par l'inspection académique. Du coup, les effectifs scolaires restant sensiblement identiques voire en légère baisse à la rentrée scolaire prochaine, il n'est pas envisagé de modifier l'organisation actuelle des services à la cantine.

Ce point avait aussi été abordé au conseil d'école du 27 juin 2017 :

Question et réponse du conseil d'école du 27 juin 2017 :

- ***Est-il possible qu'il y ait 1 classe élémentaire qui mange au 1^{er} service avec les maternelles ? même à tour de rôle***

Au vu des effectifs à la rentrée scolaire prochaine, il est prévu de maintenir le même fonctionnement que cette année scolaire avec un 1^{er} service exclusivement maternelle (environ 45-50 enfants à la cantine) et un second service exclusivement élémentaire (environ 80-85 enfants à la cantine). Les raisons de cette organisation avaient été mises en avant lors du dernier conseil d'école (voir réponses apportées). Si les effectifs venaient à augmenter (dépassement des 95 enfants en élémentaire à la cantine), alors l'organisation pourrait être revue avec des élémentaires présents au 1^{er} service (comme cela a pu se faire il y a quelques années).

- **Quelle est la part des produits bio et locaux dans les repas servis à la cantine en proportion ?**

Même s'il ne s'agit pas de questions, nous pensons intéressant de vous faire remonter ces remarques : "les menus de la cantine sont variés, faits maison avec une cuisinière, avec une part de bio et local... A la lecture des menus de la semaine, cela donne envie de déjeuner avec les enfants!", "nous avons constaté une augmentation de la part des produits "faits-maison" depuis le début de l'année."

Ensuite nous souhaitons apporter une précision quant à la question concernant la proportion des produits bio et locaux dans les menus des enfants : cette question faisait référence au projet de loi adopté en conseil des ministres le 31 janvier dernier, concernant l'intégration d'une part significative de produits bio ("l'objectif étant d'atteindre 50% de produits bénéficiant de signes de qualité ou mentions valorisantes ou présentant des caractéristiques équivalentes, ou acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit, dont au moins 20% de produits bio") dans les cantines notamment d'ici 2022. Au vu de ce potentiel objectif à tenir d'ici 4ans, serait-il possible de connaître la part (en %) de produits bio ayant été utilisée pour la cantine de Québriac pour l'année 2017 par exemple? Des objectifs ont-ils été fixés à l'échelle de l'école de Quebriac? Du département d'Ille et Vilaine? De l'académie? Si oui quels sont-ils?

Le projet de loi ne semble pas aborder la question des produits locaux mais celle ci nous semble également intéressante, du coup est-il possible de connaître le pourcentage de produits locaux utilisés pour les menus des enfants?

Sur la part de pourcentage bio servie à la cantine ; il est difficile de donner un chiffre de manière précise et d'autant plus sur une année entière. C'est un gros travail car il faudrait comptabiliser l'intégralité des produits bio commandés par rapport à l'ensemble des aliments non bio. Il nous faudra donc un peu de temps pour tenter de répondre à cette demande très précise (un point est en cours avec les fournisseurs là-dessus).

Sur le bio, il faut savoir que la cuisinière respecte l'engagement fixé par la mairie ; c'est-à-dire au moins 3 éléments bio par semaine (1 élément peut être un légume, une crudité, un laitage, un fruit...). Quand on regarde les menus actuellement, on est souvent au-delà avec au moins 4 éléments par semaine, pouvant aller au maximum et ponctuellement (selon les semaines) à 6 éléments par semaine (sur 20 éléments servis par semaine). Depuis 2017, du pain bio est servie aussi une fois par semaine (le fournil de Féwen de Tinténiac). Du coup, en prenant comme critère, le nombre d'éléments bio servis par semaine, on peut parler d'un pourcentage bio de l'ordre de 20% minimum, pouvant aller jusqu'à 30%.

Il n'est pas simple de répondre non plus à la question sur la part du local servie à la cantine. En effet, qu'entend-on par local en terme de distance ?

Quelques Fournisseurs très locaux :

- Mr BRIAND de la Chapelle aux Filtzméens (légumes bio),
- GAEC PIOT GALLE de Saint Symphorien (PDT et carottes),
- La Ferme des Rochelles de Saint Domineuc (poulet)
- AU GARCON BOUCHER de Saint Domineuc (charcuterie)
- VOLAILLE DE BREIZH de Québriac

Au-delà de ces fournisseurs très proches, la cuisinière privilégie la proximité pour ses achats alimentaires (département, Bretagne, grand Ouest).

De même, elle privilégie les produits bio français et les produits locaux et français au détriment du bio étranger ...

Une réponse plus précise pourra être apportée à ce sujet en fin d'année scolaire en commission périscolaire. Mais on donnera le pourcentage de bio et de local sur l'année scolaire en cours et non sur 2017 (absence d'Anne- Claire pendant cette période).

Enfin, sur la question de l'intégration d'une part significative de produits bio à l'école, ni le département, ni l'Académie ne fixe d'objectifs à ce sujet actuellement. La volonté d'intégrer des produits bio au restaurant scolaire de Québriac est une volonté uniquement politique qui émane de la Municipalité.

Le conseil d'école s'est achevé à : 20h20.

À Québriac, le 24/04/2018

La directrice, Mme Lesueur

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale*
- Monsieur le Maire de Québriac et l'adjoint aux affaires scolaires*
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves*
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale*
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante*